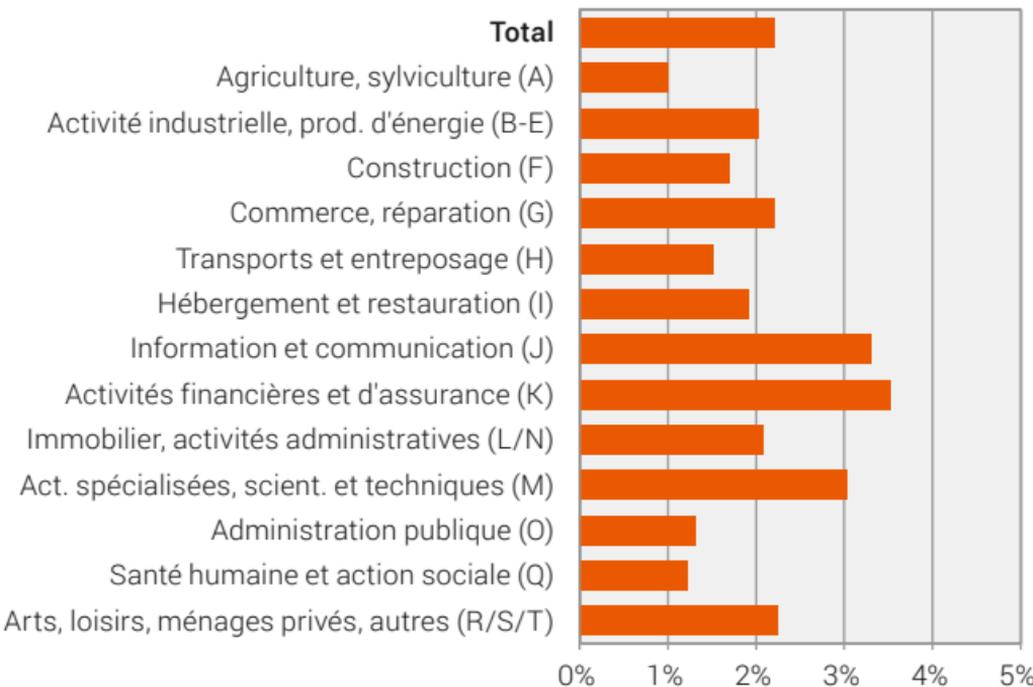


# Taux d'heures supplémentaires des salariés occupés à plein temps selon les sections économiques<sup>1</sup>, en 2017

Durée annuelle d'heures supplémentaires en % de la durée annuelle normale du travail. Uniquement les heures supplémentaires non compensées par des congés ou des durées de travail variables.



<sup>1</sup> sans la section «P Enseignement»